Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Gérard CAUDRON

MAIRE

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Gérard CAUDRON

Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles

L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Articles L2125-1et L2125-4

Vu la Délibération n°VA_DEL_2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant la demande présentée par Madame DEBRUYNE sollicitant l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du N° 151 rue de la Liberté, afin d'y déposer une benne destinée à recevoir des gravats.

N° 2020 – 27656.

ARRETONS

ARTICLE 1.

Madame DEBRUYNE est autorisée à occuper provisoirement une partie du domaine public, rue de la Liberté au droit du n°151 sur quatre places de stationnement. Afin de réaliser les travaux cités ci-dessus, sous réserve du respect des prescriptions suivantes.

- **la benne devra être placée le long du trottoir,**
- **en aucun cas, les gravats ne devront être déposés à même le sol,**
- **la benne devra être éclairée pendant la nuit, c'est-à-dire du crépuscule à l'aube et à chacun de ses angles, par des lanternes non susceptibles d'être éteintes par le vent ou la pluie, déposée de façon à permettre en tout temps le libre accès aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.**
- **La remise en état des lieux à l'identique, de la partie de l'espace occupé par la benne, reviendra en cas de détérioration à Madame DEBRUYNE.**

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuvedascq.fr
Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50 - Fax. : 03 20 91 97 46
www.villeneuvedascq.fr - gcaudron@villeneuvedascq.fr

N° 2020 – 27656.

ARTICLE 2.
Une signalisation temporaire réglementaire devra être placée de part et d'autre de la partie du domaine public provisoirement occupée, de façon à signaler les travaux à l'intention de tous les usagers de la voie publique.
Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et Madame DEBRUYNE joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

ARTICLE 3.
L'autorisation est accordée à Madame DEBRUYNE 151 rue de la Liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ du 21 septembre 2020 au 31 octobre 2020.

ARTICLE 4.
Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

ARTICLE 5.
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 6.
Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 0€ les travaux étant effectués chez Madame DEBRUYNE 151 rue de la Liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

ARTICLE 7.
Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- Madame DEBRUYNE 151 rue de la Liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

MAIRIE de VILL...

FAIT A VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 8 septembre 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : 11 SEP. 2020